Image not found or type unknown

fermeture de l’accès à l’enceinte de la résidence

Par **Cat bounty**, le **01/01/2020** à **00:58**

Bonsoir

Dans notre résidence nous avions posé une barrière avec un cadenas à code.

Le conseil syndical à décidé de mettre un cadenas à clé. Celle-ci sera déposée chez le syndic qui se situe à 10 km de notre résidence dont la durée du trajet est de 25 minutes au minimum et dépôt d'un chèque de caution de 200 € pour pouvoir décharger nos courses, pour les artisans, pour les déménagements et les emménagements. Il faudra refaire le même circuit pour déposer la clé et récupérer le chèque. Est-ce légal. Situation abérante !!! Nous avons une configuration particulière puisque le parking aérien est avant la résidence ce qui nous oblige à beaucoup marcher. Quel recours peut-on avoir pour revenir à l'ancien système,

je vous remercie pour votre aide

Par **janus2fr**, le **01/01/2020** à **10:13**

Bonjour,

Ce sont les copropriétaires réunis en assemblée générale qui prennent ce genre de décision, pas le conseil syndical ni le syndic.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés